

LA JEUNESSE SOCIALISTE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



L'Internationale de la Jeunesse socialiste et le chômage des jeunes gens

Tout le monde connaît les terribles ravages que le chômage cause parmi la jeune génération ouvrière. Il n'est donc point étonnant que l'Internationale de la Jeunesse socialiste, qui groupe dans tous les pays des milliers de jeunes travailleurs, se soit intéressée au sort des jeunes chômeurs.

Convaincue que seule une réglementation internationale pourrait faire quelque chose en faveur des jeunes chômeurs, l'Internationale de la Jeunesse socialiste pria en août 1932 le B. I. T. de vouloir porter le problème à l'ordre du jour d'une prochaine Conférence internationale du Travail.

A sa session d'octobre 1932, le Conseil d'Administration prit connaissance de la proposition de l'I. J. S. Lorsque cette proposition fut discutée à sa session de février 1933, le Conseil d'Administration jugea que la conférence de 1934 aurait à s'occuper d'autres problèmes plus urgents. Ce n'est qu'en octobre 1933 que le Conseil d'Administration prit la décision de porter le problème du chômage des jeunes gens à l'ordre du jour de la session de 1935 de la Conférence internationale du Travail.

En général, le règlement de la Conférence internationale du Travail stipule que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour doivent faire l'objet de deux discussions. Si cette procédure était suivie, aucune convention ni recommandation ne pourrait être adoptée avant 1936. Considérant la haute urgence de ce problème, notre ami Mertens a insisté au nom du groupe ouvrier pour que la Conférence puisse adopter en une seule discussion soit une convention, soit une recommandation. C'est avec 15 voix contre 6 que le Conseil d'Administration s'est rallié au point de vue de Mertens.

Le B. I. T. vient de publier un volumineux rapport sur la question qui servira de base à la discussion de la prochaine conférence. La façon dont le rapport est conçu permet à la Conférence soit la procédure d'une, soit la procédure de deux discussions.

Une des parties les plus intéressantes du rapport est celle qui a trait au nombre des jeunes chômeurs.

La plupart des pays disposent à ce sujet de statistiques précises. Un fait qui frappe, c'est que partout le nombre des sans-travail âgés de moins de 25 ans représente à peu près un tiers du nombre total des chômeurs. Il en est ainsi au Danemark avec 28 p. c. du nombre total, aux Etats-Unis 28.1 p. c., en Finlande 35 p. c., en Angleterre 26.3 p. c., en Hongrie 42 p. c., en Italie 41.5 p. c., en Norvège 27 p. c., aux Pays-Bas 27.8 p. c., en Suède 33.7 p. c., etc. Les statistiques dans notre pays sont fort incomplètes. Le Ministère du Travail cite le chiffre de 70,000 à 80,000, mais nous pensons que le nombre de jeunes chômeurs doit être plus près de 100,000.

L'étendue du mal est partout pareille et menace toute une génération dans son existence et dans son avenir.

La prochaine Conférence internationale du Travail peut donc exercer une grande influence. Evidemment, il ne faut pas attendre d'elle une solution définitive et totale, mais même si elle parvient à faire admettre par tous les pays un ensemble de palliatifs, comme l'augmentation de l'âge minimum de scolarité obligatoire, comme celui d'admission au travail, l'institution facultative ou obligatoire de cours techniques et autres, l'organisation de centres de travail, etc., cela pourrait déjà contribuer à rendre plus supportable l'existence de ces jeunes travailleurs.

Voulant arracher à la Conférence du Travail une décision en 1935, l'Internationale de la Jeunesse socialiste a décidé de lancer une grande pétition internationale demandant avec insistance à l'œuvre de Genève d'intervenir en faveur des jeunes chômeurs.

En voici le texte :

Les soussignés, jeunes gens sans travail et travaillant, âgés de moins de 25 ans, de toutes professions et des opinions politiques et religieuses les plus diverses, prient instamment la Conférence internationale du Travail de prendre en sa session de 1935 des mesures tendant :

1° à procurer aux nombreux millions de jeunes gens privés de travail et de pain par suite de la crise économique, des possibilités de travail

pouvant leur assurer l'existence et une solide éducation professionnelle;

2° à aider les jeunes gens qui ne peuvent être sauvegardés immédiatement de la plaie du chômage, par des mesures et des institutions capables de les préserver de la misère matérielle, d'atténuer la détresse morale provoquée par l'inactivité forcée et de permettre leur éducation professionnelle et générale.

D'ici quelques semaines, nos organisations de jeunes : J. G. S., Jeunesses culturelles, Jeunesses syndicales et autres, en collaboration avec les Fédérations de syndicats, commenceront à rassembler des signatures. Nos camarades s'adresseront à tous les jeunes travailleurs et en particulier à ceux qui sont en chômage, pour qu'ils apposent leur signature au bas de ce document par lequel nous réclamons à la Conférence internationale du Travail un régime de soutien satisfaisant ainsi que des me-

sures qui peuvent pallier à la détresse morale des jeunes chômeurs.

Notre intention est de nous adresser aux jeunes de tous les pays, de toutes les opinions et de toutes les confessions.

Il n'est point étonnant qu'une initiative si heureuse n'a pas tardé d'éveiller la jalousie des chrétiens. Il y a quelques semaines, l'Internationale syndicale chrétienne a organisé à son tour une pétition qui sera remise à la Conférence du Travail. Plus tard, les dirigeants chrétiens pourront ainsi clamer que l'idée vient d'eux. Heureusement que nous nous sommes déjà habitués à leur « tactique », qui nous fait seulement hausser les épaules.

En tout cas, notre pétition est lancée et récoltera, nous n'en doutons pas, des centaines de milliers de signatures. Puissent les hommes de Genève tenir compte des espérances que nos jeunes chômeurs ont mises en eux.

J. R.

L'aide aux enfants des chômeurs

Il n'y a aucune action officielle en faveur des enfants des chômeurs. Cependant, dans les communes où les repas de midi et la distribution de soupe sont organisés, les enfants des chômeurs les reçoivent gratuitement.

De même, à la Saint-Nicolas, lorsque les amis des écoles font des distributions de chaussures et de vêtements, ils soignent particulièrement les enfants des chômeurs.

A Gand, sous l'échevinat socialiste des œuvres sociales, une distribution de soupe avait été organisée qui ne rencontra d'ailleurs pas grande faveur.

En général, les syndicats qui se sont préoccupés de la santé des enfants ont aperçu une différence sensible entre la santé des enfants qui vivent dans une commune où l'on donne le repas de midi et les autres.

Malheureusement, les subsides pour ce genre d'œuvres ont été totalement supprimés. A Anderlecht, non seulement on a donné des repas aux enfants des chômeurs, mais les chômeurs eux-mêmes pouvaient venir manger le repas de midi au prix de 1 franc. Les enfants des chômeurs étant plus débiles que les autres sont aussi envoyés dans les maisons de l'Œuvre nationale de l'Enfance.

Si l'on veut avoir des renseignements précis, il faudrait adresser un questionnaire aux communes afin de savoir lesquelles organisent les repas et les distributions de vêtements.

Rappelons que le Gouvernement a défendu aux Commissions d'assistance d'intervenir en faveur des chômeurs assurés et de leur famille.

Devant la carence et l'insuffisance totale des pouvoirs officiels, nos organisations ouvrières, en collaboration avec les Femmes socialistes, ont fait l'impossible pour remédier de leur mieux à la détresse des enfants des chômeurs. Le rapport sur l'activité du Comité national d'Action féminine pendant les années 1931-1932 résume cette activité comme suit :

« Depuis longtemps déjà le C. N. s'était ému de l'état sanitaire des enfants des chômeurs. La diminution des subsides à l'Œuvre nationale de l'Enfance et aux cantines scolaires nous a fait penser qu'il fallait tenter quelque chose du côté de l'aide privée.

» Le C. N. s'est adressé aux fédérations de syndicats. Charleroi, le Centre, Bruxelles et Liège (en partie) ont répondu à notre appel.

» L'inspection médicale des enfants a révélé des tares et des misères profondes. 80 p. c. des enfants visités avaient grand besoin de suralimentation et d'un séjour de 6 semaines à 3 mois à la mer ou à la campagne.

» La Fédération de Charleroi a envoyé 94 enfants pendant 4,481 jours, en partie au Lis Rouge et en partie à La Roche.

» La Fédération du Centre a envoyé 202 enfants pendant 3,955 jours à l'Age Heureux.

» Liège a envoyé 110 enfants pendant 1,540 jours.

» Bruxelles a envoyé 400 enfants de chômeurs pendant 4,000 journées à La Roche, à Glons et à Adinkerke.

» L'argent fut trouvé parmi les camarades par des listes de souscription. Les employés de certaines organisations laissent des tantièmes du salaire. Grâce à un don généreux de 50,000 francs de la « Prévoyance Sociale » et de 10,000 francs du groupe sénatorial, nous avons pu ristourner 2 francs par journée d'enfant aux fédérations de syndicats.

» Il s'agit naturellement de continuer et d'intensifier la lutte contre la déchéance physique qui guette les enfants des chômeurs. »

Cette activité se poursuit pendant l'année 1933 ; dans le rapport de cette dernière année nous lisons à propos de la lutte contre les effets du chômage sur les enfants :

« On a organisé des vestiaires pour les enfants des chômeurs et envoyé ces enfants en vacances.

» L'œuvre du vêtement a été bien organisée dans le Centre, à Bruxelles, à Charleroi, à Alost, dans la Basse-Sambre et à Turnhout.

» D'autres groupes, comme ceux d'Anvers, de Malines et de Gand, organisent des fancy-fairs dont le produit va à l'Œuvre des Vacances ouvrières.

» Envoi des enfants débiles de chômeurs en colonie. Grâce à la collaboration des groupements féminins et des fédérations régionales de syndicats, un millier d'enfants de chômeurs ont passé un mois à la mer ou à la campagne. Ils venaient des Fédé-

rations du Centre de Charleroi, de Liège et de Bruxelles

» En 1934. L'œuvre en faveur des enfants de chômeurs s'est continuée à Charleroi, qui peut être citée comme exemple grâce à l'union étroite des Femmes Prévoyantes et de la Fédération des Syndicats.

» Tout l'hiver, les femmes ont organisé des ouvroirs et fait des distributions de vêtements.

» La Fédération des Syndicats a suivi les enfants débiles, les faisant passer à la clinique et distribuant des bons de suralimentation.

» La Fédération aide en outre par des interventions pécuniaires les enfants qui continuent leurs études.

» Aux vacances, plus de 300 débiles ont été envoyés en cure à La Roche et à la mer; 100 enfants ont été pris en charge par la Femme Prévoyante.

» Comme nous l'avons dit ci-dessus, l'activité de la Fédération des Syndicats de Charleroi peut être citée en exemple. A titre documentaire, nous faisons suivre ci-dessous le passage du dernier rapport de la Fédération des Syndicats, relatif au Fonds d'aide aux enfants des chômeurs :

» Cet organisme ne relève pas directement de la Fédération des Syndicats. Il est l'émanation de toutes les organisations ouvrières dont le personnel abandonne volontairement à son profit une journée de traitement par mois. Mais le Bureau de la Fédération des Syndicats s'est vu confier la charge assez lourde de sa gestion.

» Il fut créé il y a deux ans. Son comité est composé de délégués des organisations syndicales, mutualistes et coopératives

» Au début de mai 1934, un million de francs avait été recueilli, se décomposant de la façon suivante :

» 345,000 francs, contribution volontaire du personnel des organisations ouvrières.

» 100,000 francs, subvention de la Coopérative « La Concorde ».

» 147,571 fr. 30, subsides des différents syndicats affiliés à la Fédération.

» 98,450 fr. 50, subventions des sections locales des syndicats, des mutualités, des coopératives.

» 216,000 francs environ, produit de fêtes, collectes et initiatives diverses prises dans les sections.

» 91,500 francs, dons, produit de fêtes philanthropiques et œuvres en général, en dehors de nos institutions.

» A ce jour, 346,486 fr. 17 ont été consacrés à des distributions de cadeaux de Saint-Nicolas, de chaussures et de vêtements.

» La dépense nécessitée pour l'hébergement des enfants débiles des chômeurs les plus nécessiteux dans les colonies de Coxyde et de La Roche, au cours des deux premières années, a atteint 367,637 fr. 71. Mais nous devons signaler les dernières initiatives prises par le Fonds pour remédier dans une certaine mesure à l'accroissement de la misère résultant pour les chômeurs de l'application des arrêtés-lois

» Il a décidé d'intervenir pour permettre aux enfants des chômeurs de continuer leurs études après l'âge de 14 ans, ou encore pour aider les jeunes chômeurs à suivre les cours industriels ou professionnels. Pour les deux premiers trimestres de 1934, il fut ainsi payé, à titre d'intervention dans les frais de déplacement, minervals, objets classiques, la somme de 18,000 francs.

» Mais le plus grand souci du Fonds d'Aide est évidemment la santé des enfants. Après examen mé-

dical, qui nous renseigne au sujet du traitement à suivre, des médicaments ou des fortifiants à prescrire, du régime alimentaire à observer, nous faisons parvenir aux enfants des bons, véritable monnaie émise par notre œuvre, avec lesquels ils peuvent obtenir à la succursale coopérative, à la pharmacie mutualiste, à la clinique mutualiste, voire au médecin et au pharmacien, tout ce qui est nécessaire pour refaire la santé des enfants et que les faibles indemnités ne peuvent permettre de se procurer.

» A ce jour, 280 enfants malades sont l'objet de nos soins attentifs. D'autres ont reçu une aide exceptionnelle pour appareils de prothèse ou d'orthopédie, pour médicaments spéciaux ou opérations chirurgicales.

» Au total, nous avons dépensé, au cours du premier trimestre 1934, pour tout ce qui se rapporte à la santé des enfants des chômeurs, environ 42,000 francs, mais il convient de remarquer que chaque jour nous amène de nouveaux protégés et que, pour le deuxième trimestre, c'est probablement 70,000 ou 75,000 francs que nous devons consacrer à la santé de nos petits.

» Bientôt auront lieu les départs annuels de nos protégés en vacances. Ce sera pour nous une nouvelle dépense de 200,000 francs à assumer en même temps que nous devons continuer aux autres qui resteront les secours, les soins médicaux et pharmaceutiques, les aliments qui leur sont nécessaires.

» On se rendra compte de ce que, si notre souscription s'est ralentie ces derniers temps en raison des événements qui ont sollicité nos camarades (grève de Verviers, catastrophe de Lambrechies), il faudra que notre œuvre redevienne à nouveau la préférée, celle à qui l'on donne sans compter et pour laquelle on se dévoue sans lassitude

» Au point de vue administratif, toute une procédure a été instituée pour que la générosité des donateurs ne soit pas ralentie ou altérée par l'idée que des injustices pourraient être créées à l'occasion de la répartition.

» Les intersyndicales sont chargées d'instruire les demandes, de remplir un questionnaire qui est ensuite transmis à une commission dont le rôle est d'apprécier l'opportunité de l'intervention du Fonds selon des règles qu'elle a définies autant que faire se peut.

» S'il s'agit de la santé des enfants, un examen par le docteur Castin édifie sur la nature des soins médicaux, de la suralimentation, des médicaments ou des fortifiants à accorder pour chaque enfant dont la santé est chancelante.

» Le chômeur, ou son épouse, ou son enfant, doit-il subir une opération chirurgicale, lui arrive-t-il un autre malheur, le Fonds examine chaque cas et apporte au ménage intéressé le secours, sans lequel ce serait la catastrophe.

» On peut discourir à propos de notre activité et prétendre que nous nous substituons aux pouvoirs publics, aux commissions d'assistance, certains diront même qu'il serait préférable de laisser exploser les ressentiments des chômeurs les plus durement atteints par la crise.

» Nous préférons, quant à nous, nous fier à l'avis des chômeurs qui par centaines ont pu trouver, grâce au Fonds, l'appui matériel et moral qui leur a évité la pénible perspective de quémander l'aumône de l'assistance publique, quand ce n'est pas celle plus humiliante encore des œuvres bourgeoises. »

Un document sur la jeunesse syndicale des Pays-Bas

Le Conseil de la jeunesse du N. V. V. vient d'éditer une brochure, écrite par le secrétaire de ce Conseil, le camarade J.-G. Suurhoff, entendue comme « Guide pour les dirigeants et les jeunes fonctionnaires des groupements de jeunes du mouvement syndical moderne ».

Après une introduction brève mais ayant bonne tournure, exposant les buts généraux du mouvement syndical, l'auteur développe le problème de la jeunesse. Il conclut à la nécessité d'une organisation séparée pour celle-ci au sein du mouvement syndical du fait que la force d'attraction qu'exerce ce mouvement sur la jeunesse va en diminuant. Alors qu'en 1919, le rapport entre le nombre de membres aspirants du N. V. V. et les effectifs totaux du centre syndical national de Hollande était encore de 4.6 p. c., il n'était plus que de 1.1 p. c. en 1927.

Les causes de cette force d'attraction réduite, Suurhoff les attribue d'abord au fait que le mouvement syndical ne se trouve plus dans l'impétueuse période héroïque ; ensuite, aux pauvres résultats obtenus dans les dernières années et, finalement, à l'agitation de groupements de jeunes fascistes turbulents. Les fanfaronnades des groupements fascistes ont beaucoup moins d'effet sur les anciens qui ne se laissent, non plus, influencer si facilement et si fortement par les néfastes conséquences de la crise. Car, « ils savent par expérience que les crises sont un phénomène se produisant périodiquement sous le régime capitaliste, mais que ces crises sont suivies de périodes de prospérité industrielle ».

Toutefois, là où l'auteur laisse subsister l'impression que comme ses devancières, la crise actuelle sera suivie automatiquement d'une période de nouvel essor économique, nous ne sommes plus d'accord. L'une des tâches les plus essentielles du mouvement syndical moderne consiste précisément à combattre la crise même en enrayant ses causes. Nous est avis que pour remplir cette tâche, on peut, effectivement, susciter l'enthousiasme de la jeunesse.

Mais revenons à la petite brochure de Suurhoff, qui nous donne nombre d'intéressants renseignements sur le développement de l'œuvre de la jeunesse syndicale aux Pays-Bas et sur l'œuvre elle-même.

Le but poursuivi par cette œuvre, c'est d'amener au mouvement syndical autant de jeunes que possible, parce que la force de ce mouvement est basée surtout sur le grand nombre. C'est pourquoi, il faut rendre l'affiliation des jeunes aux organisations syndicales plus attrayantes. Les exigences ne peuvent être trop élevées. Une recette d'application générale n'est pas possible ; il faut que chaque région trouve elle-même les moyens d'attraction et d'action s'adaptant le mieux au caractère de la région. Mais, des exigences pas trop élevées ne signifient toutefois pas un défaut d'exigences. Le chemin du milieu est tout indiqué entre l'organisation massive et le noyau.

Le mouvement syndical de la jeunesse fut créé aux Pays-Bas en 1927. Déjà à cette époque, quelques organisations fondèrent des groupements de la jeunesse séparés. Peu de temps après, le N. V. V. se préoccupa de ces groupements et constitua un

Conseil de la jeunesse dont les compétences augmentaient peu à peu. Par décision du N. V. V. du 23 mai 1934, ses tâches furent définies comme suit :

- a) La publication de matériaux de propagande pour la jeunesse ;
- b) Le maintien du contact avec et le contrôle de l'activité des conseils locaux de la jeunesse et des groupements centraux de la jeunesse ;
- c) L'allocation de subsides aux conseils locaux de la jeunesse ;
- d) La convocation de conférences des cadres, et l'examen de toutes autres mesures se rapportant à la formation des cadres ;
- e) L'examen, directement avec les comités directeurs et les fédérations de syndicats, des questions concernant l'œuvre de la jeunesse ;
- f) Le maintien du contact avec d'autres organisations, notamment avec la Centrale des jeunes ouvrières, la Fédération sportive ouvrière des Pays-Bas, l'Institut d'éducation ouvrière, l'Institut des dirigeants de la jeunesse des Pays-Bas, etc. ;
- g) La publication de périodiques ;
- h) La rédaction de revendications et de programmes pour la jeunesse ouvrière et l'organisation de la propagande pour leur réalisation.

Outre le N. V. V. est représenté dans ce Conseil de la jeunesse, tout syndicat ayant des groupements de jeunes.

Ces dernières années eut lieu un certain mouvement de centralisation en ce sens qu'une collaboration s'est établie entre les groupements de la jeunesse des diverses organisations syndicales locales. Mais le Conseil leur a conseillé la prudence en suggérant de ne collaborer « que dans le domaine de tout ce que les groupements ne peuvent faire séparément avec des chances raisonnables de succès ». La collaboration est dirigée par des conseils locaux de la jeunesse, de véritables fédérations de groupements de la jeunesse.

Des groupements de la jeunesse séparés ont été créés également pour les garçons et les jeunes filles qui ne peuvent aux Pays-Bas, en tant que chômeurs, faire partie d'un syndicat, groupements placés sous la direction immédiate des conseils locaux de la jeunesse.

Dans sa brochure, Suurhoff attache, non sans raison, une grande importance au rôle du dirigeant de la jeunesse, dont il analyse d'une manière précise les qualités requises. Inutile de dire que ces dirigeants sont nommés par les fédérations locales de syndicats, envers lesquelles ils sont seuls responsables.

Quant à l'action des groupements de la jeunesse, l'on s'efforce de joindre l'utile à l'agréable. L'activité consiste essentiellement en l'organisation d'excursions, de campements, de conférences et de cours, de chœurs parlés, de soirées de chant, etc., sans, naturellement, jamais oublier de mettre l'accent sur l'intérêt de l'organisation syndicale.

Nous aurions aimé apprendre un peu plus sur la manière dont est poursuivie l'application de ces diverses activités.

Cela n'empêche toutefois pas que ceux qui veulent connaître d'un peu plus près l'œuvre de la jeunesse de nos camarades hollandais feraient bien de se procurer cet ouvrage.

J. R.